

Légende

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				surface du lot (m²)
min.	max.	min.	max.	
max.		min.	max.	
max.	max.	min.	max.	

** Remarque: Les limites des lots ne seront définitives qu'une fois le bornage des terrains réalisé.

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain naturel
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur du faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc construction en ordre contigu
- onc construction en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toitures

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ← toiture à x versants, degré d'inclinaison

Gabarits des immeubles (plan/coupe)

- alignement obligatoire pour construction destinées au séjour prolongé
- limite de surface constructible pour construction destinée au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limite de surface constructible pour dépendances
- limite de surface constructible pour constructions souterraines
- limite de surface constructible pour avants-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logements par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Evp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aires de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédiée au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à conserver

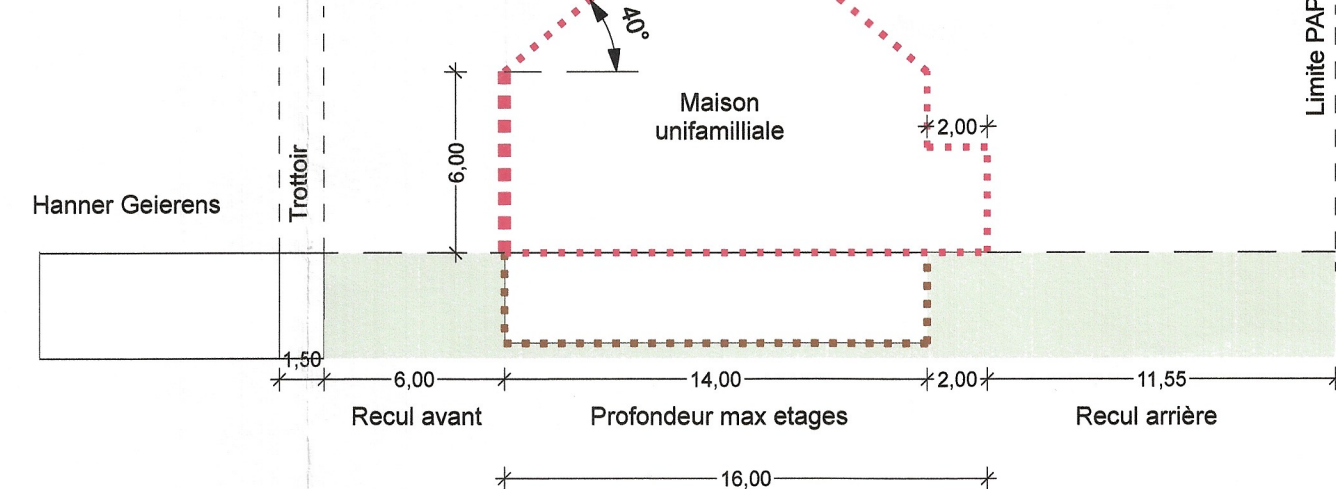
Infrastructures techniques

- rétiotion à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

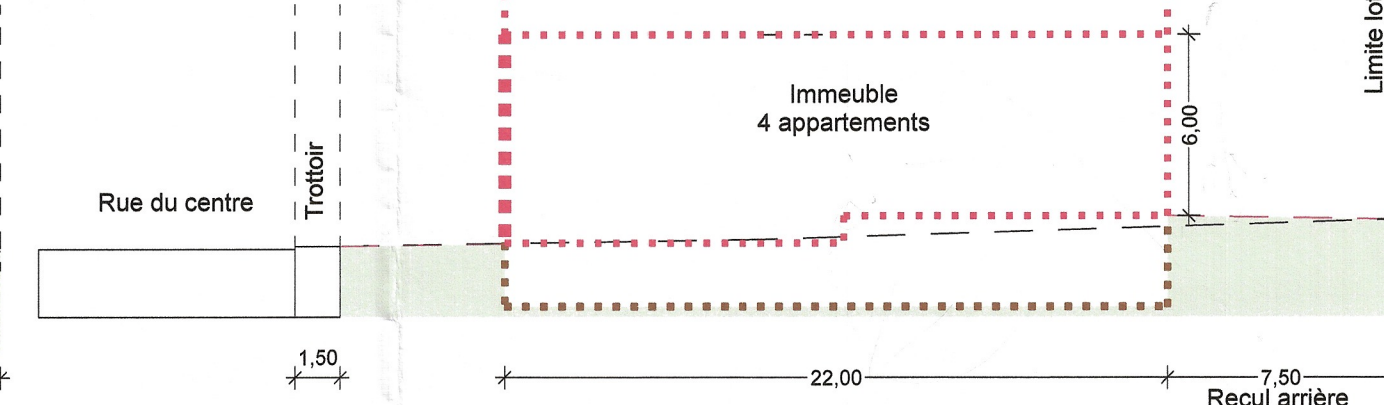
Légende supplémentaire

- Voisin existant

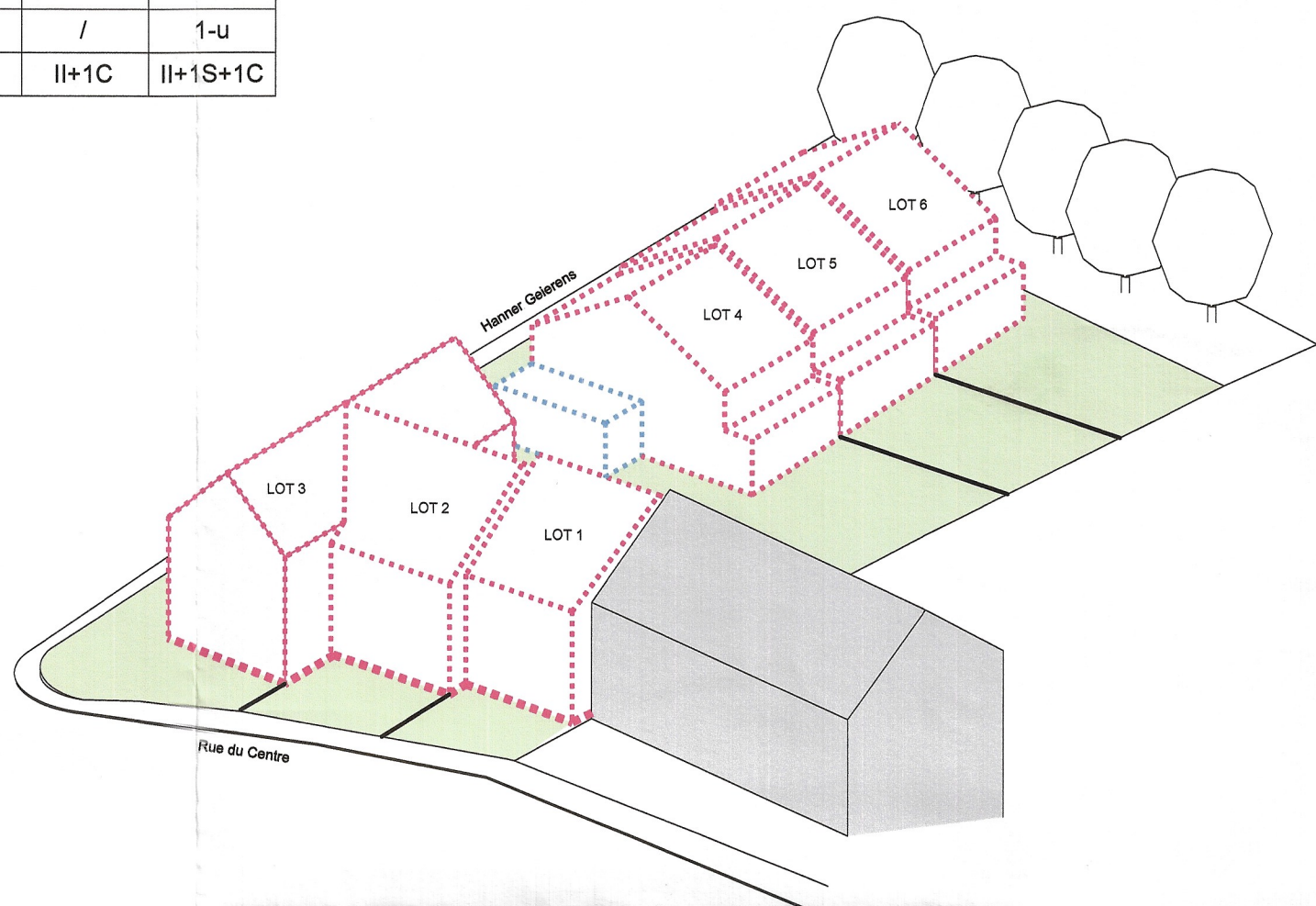
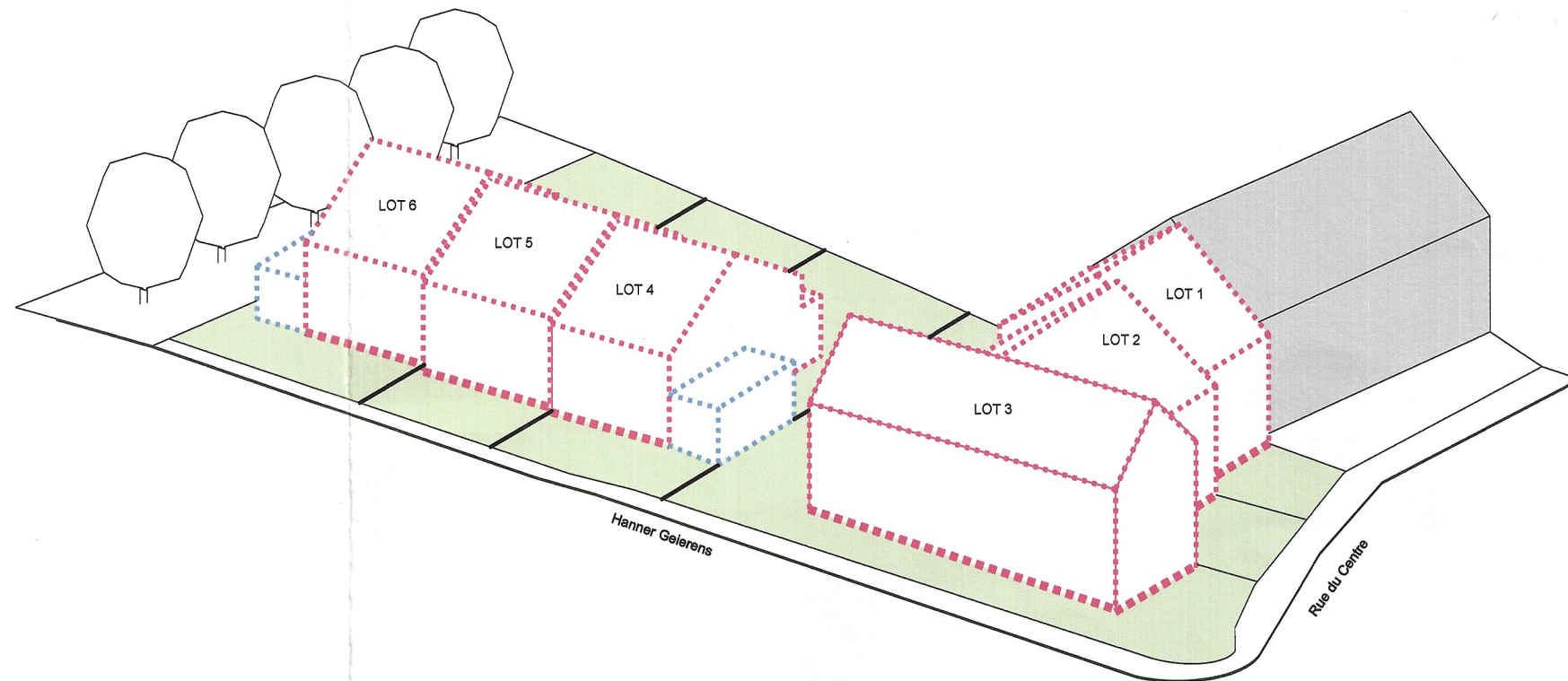
Coupe A
échelle 1/250ème



Coupe B
échelle 1/250ème



LOT 1 2a76ca				LOT 2 2a68ca				LOT 3 4a72ca				LOT 4 4a01ca				LOT 5 3a12ca				LOT 6 4a14ca			
120 m2	144 m2	330 m2	380m2	110 m2	133 m2	305 m2	342m2	160 m2	187 m2	448 m2	524 m2	119 m2	164 m2	330 m2	375m2	128 m2	144 m2	352 m2	372m2	119 m2	164 m2	330 m2	375m2
205 m2	1mb	/	1-u	205 m2	1mb	/	1-u	268 m2	1-oc	2-c	4-c	230 m2	1mb	/	1-u	224 m2	1mb	/	1-u	230 m2	1mb	/	1-u
t1 (5°) t2(30-40°)	hc-6,0	II+1C	II+1S+1C	t1 (5°) t2(30-40°)	hc-6,0	II+1C	II+1S+1C	t1 (5°) t2(30-40°)	hc-6,0	II+1C	II+1S+1C	t1 (5°) t2(30-40°)	hc-6,0	II+1C	II+1S+1C	t1 (5°) t2(30-40°)	hc-6,0	II+1C	II+1S+1C	t1 (5°) t2(30-40°)	hc-6,0	II+1C	II+1S+1C



swe
nen
ARCHITECTURE
/design

projet

DEMANDE D'AUTORISATION Plan d'aménagement particulier PAP "du Centre"

41, rue du Centre / Hanner Geierens
L-3960 Ehlang-sur-Mess
Parcelles section E de Ehlang,
n°457/875 & n°459/1683

maître d'ouvrage

APART HOUSE Philipp
48, route d'Arion
L- 8210 MAMER

signature client

[Signature]
48, route d'Arion / L-8210 MAMER
Date: 12/10/2018
Bon pour approbation

SWENEN Architecture & Design S.à.r.l
195/197, rue de Differdange L-4437 Soleuvre
T +352 26 65 78-1 F +352 26 65 78-23 info@sweenen.com
Matricule: 2007.2428.219 TVA: LU 218.885.34 N° immat. : B 129118
www.sweenen.com

signature architecte

[Signature]
Date: 12/10/2018
Bon pour approbation

administration

signature

Administration Communale de Reckange-sur-Mess

83, rue Jean-Pierre Hilger
L-4980 Reckange-sur-Mess

signature

Date: 12/10/2018
Bon pour approbation

Référence: 18176/180C
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 19 septembre 2018
Le Ministre de l'Intérieur
[Signature]
DAN KERSCH

documents

- ☐ Extrait cadastral
- ☐ Situation
- ☒ Implantation
- ☐ Sous-sol -2
- ☐ Sous-sol -1
- ☐ Rez-de-Chaussée
- ☐ Rez-de-jardin
- ☐ Etage +1
- ☐ Etage +2
- ☐ Combles
- ☒ Coupe A
- ☒ Coupe B
- ☐ Coupe C
- ☐ Façade Avant
- ☐ Façade Postérieure
- ☐ Façade droite
- ☐ Façade Gauche
- ☒ Axonométrie
- ☐ Photos

Chaque nouvelle révision annule tous les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers ni utilisé sans l'autorisation de l'auteur de projet. L'entrepreneur chargé de l'exécution est tenu de contrôler toutes les cotés avant l'exécution des travaux et de signaler sans délai toutes différences à l'architecte. Il est strictement interdit de mesurer. Un dessin non coté en vue de l'exécution préalable sans consulter le bureau d'architecte. Le non respect de note entraîne l'entière responsabilité de l'exécutant.

dessiné par : ACP

contrôlé par : DS

- ☐ Avant - projet
- ☒ Autorisation
- ☐ Exécution

n° 001

n° projet L-2017-035 échelle 1/250 date 30-04-2018

n° plan 001/001

date	n°	modifications
28-03-2017	a	Demande d'autorisation - PAP
04-05-2017	b	Demande d'autorisation - PAP
05-03-2018	c	Modification selon l'avis de la cellule d'évaluation / Ministère + Commune
30-04-2018	d	Modification selon l'avis de la Commune

indice

D